



# Certificat Mesureur de la perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments

Numéro MB 0539-1  
validité du 20/06/2012  
au 31/03/2013  
Edité le 26/06/2012

## Situation administrative et juridique

Date de création : 10/11/2011  
Forme juridique : EURL

Raison sociale : HOMECO PERMEABILITE A L'AIR  
7 bis allée du Val d'Eole  
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE

Capital : 7 500 €

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
TOULOUSE

Numéro Siren : 537 791 931

Code NACE : 7120 B

Numéro caisse de congés payés :

Téléphone : 06 49 78 61 63

Fax :

Portable : 06 49 78 61 63

Dirigeants responsables : Christophe SALAMERO

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA n°40704123-0001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2011

Responsable Technique : Christophe SALAMERO

Site Internet : [www.permeabilite-air-homeco.com](http://www.permeabilite-air-homeco.com)

E-mail : [c.salamero@permeabilite-air-homeco.com](mailto:c.salamero@permeabilite-air-homeco.com)

## Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	1	EFF1	0	CA1
Partielle (dans l'activité)	1	EFF1	0	CA1

## Qualification 8711

Mise en place d'un système de mesures et réalisation des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments

Code	Date d'attribution (*)	Date d'échéance	Liste des implantations visées
8711	20/06/2012	19/06/2016	Etablissement siège

(\*) ou du plus récent renouvellement

### Opérateur(s) de mesures qualifié(s) pour tout type de bâtiments

### Compétences spécifiques

Prénom	Nom	Date de validation de la formation	Date de qualification
Christophe	SALAMERO	17/02/2012	20/06/2012

L'entreprise identifiée ci-dessus a été évaluée et jugée conforme aux exigences du référentiel pour l'attribution et le suivi de la qualification d'entreprise pour la réalisation des mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments par les personnes listées ci-dessus, notamment pour que ces dernières obtiennent l'autorisation du Ministère en charge de la Construction pour réaliser des mesures inhérentes à la réglementation thermique. En conséquence de quoi, il lui est délivré le présent certificat.



Le Président de la commission  
Christophe ACHTE

Le Président de Qualibat

Alain MAUGARD

